

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Services municipaux de Miniac-Morvan : la CGT dénonce une situation de souffrance au travail restée sous silence !

Depuis plus de deux ans et demi, un nombre croissant d'agents municipaux de la commune de Miniac-Morvan font état d'une profonde dégradation de leurs conditions de travail. Cette situation se caractérise notamment par une surcharge de travail chronique, des pressions psychologiques répétées ainsi que la tenue de propos inappropriés émanant de plusieurs élus, au premier rang desquels le maire de la commune, M. Olivier Compain.

À ce jour, les conséquences humaines et professionnelles de ce climat délétère sont particulièrement graves. Plusieurs agents expérimentés, en poste depuis de nombreuses années, ont été ou sont toujours placés en arrêt de travail. Certains ont quitté définitivement la collectivité. Pour d'autres, la souffrance au travail a conduit à la reconnaissance en maladie professionnelle, accompagnée d'un suivi médical et de traitements médicamenteux, traduisant une atteinte sérieuse à leur santé psychique et physique.

Face à la gravité de la situation et à ses effets durables, les agents concernés avec courage ont alerté à de multiples reprises les services de l'État, notamment la Préfecture, ainsi que le Centre de gestion départemental. Le malaise dépasse par ailleurs le seul cadre administratif : il s'est également manifesté au sein de la majorité municipale. En effet, les 16 et 27 mai 2024, deux adjoints au maire ont adressé chacun un courrier au préfet et au sous-préfet, dénonçant explicitement le comportement « odieux » d'un élu à l'égard d'un agent, ou encore « les conséquences du management funeste (ou de l'absence de management) exercé par M. Olivier Compain à l'encontre de ses agents administratifs ».

Une réunion s'est tenue en sous-préfecture le 30 mai 2024, en présence du maire, d'un adjoint, de deux agents municipaux et du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, laquelle a été suivie d'un audit conduit par ce dernier. Toutefois, force est de constater qu'aucune amélioration structurelle ou durable n'a été observée depuis lors.

La CGT des Territoriaux du Pays de Saint-Malo a également exprimé sa profonde inquiétude, tant auprès des élus de Miniac-Morvan que des services de l'État, notamment par un courriel adressé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine le 15 mars 2025. Dans sa réponse datée du 1<sup>er</sup> avril, M. Philippe Brugnot, sous-préfet de Saint-Malo reconnaissait continuer à recevoir des alertes faisant état de la persistance de tensions et de difficultés majeures au sein des services municipaux, compromettant le fonctionnement normal de la commune. Il indiquait s'engager à organiser une nouvelle réunion avec M. Compain afin de poursuivre le dialogue engagé. À ce jour, il n'est pas établi que cette rencontre ait effectivement eu lieu.

La CGT a par ailleurs été contrainte d'intervenir à plusieurs reprises directement en mairie afin de rencontrer et d'accompagner des agents en grande difficulté. À cet égard, la situation de l'ancienne directrice générale des services illustre de manière particulièrement préoccupante les dysfonctionnements observés : celle-ci a reçu, en novembre 2025, un bulletin de salaire **négatif**, malgré une reprise du travail en temps partiel thérapeutique depuis le mois de septembre. Après avoir légitimement alerté sa hiérarchie, elle a fait l'objet d'une mesure disciplinaire, ajoutant une pression supplémentaire à un contexte déjà fortement dégradé !

Par le présent communiqué, la CGT des Territoriaux du Pays de Saint-Malo dénonce solennellement un mode de management qu'elle qualifie de désastreux au sein de la

municipalité de Miniac-Morvan. Elle déplore également l'absence de mesures correctrices efficaces de la part des autorités compétentes, en dépit des nombreuses alertes émises tant par les agents, que par certains élus et par l'organisation syndicale elle-même.

La situation actuelle appelle désormais une prise de responsabilité claire, rapide et déterminée des pouvoirs publics afin de garantir la protection de la santé des agents avant qu'un drame n'arrive, le respect du droit du travail et le bon fonctionnement du service public communal.

Fait à Saint-Malo, le 14 janvier 2026

CGT des Territoriaux du Pays de Saint-Malo  
2 rue René Rosse – 35400 SAINT-MALO  
Téléphone : 06 76 31 98 69  
Mail : [cgt.stmalo@wanadoo.fr](mailto:cgt.stmalo@wanadoo.fr)

Contact pour ce dossier : M. TROPLAIN Stéphane, secrétaire général du syndicat